



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'UNION
DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES 94 ET LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT DU VAL-DE-MARNE DANS
LE CADRE DE LA CHARTE NATIONALE DE
"LIRE ET FAIRE LIRE"**

**DÉCISION N° DM-25-004
EN DATE DU 09 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-498 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Muriel RUFFENACH, conseillère déléguée à la petite enfance ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « *Lire et faire lire* » d'organiser des séances de lecture à titre gratuit, dans les structures de la petite enfance de la Ville ;

D É C I D E

DE SIGNER la convention entre la Ville, l'Union Départementale des Associations Familiales (Udaf 94) et la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne (LDE 94), agissant conjointement en accord avec les termes du partenariat ratifié entre leurs deux associations, au nom et pour le compte de l'Association Nationale « *Lire et faire lire* », applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 et renouvelée chaque année par tacite reconduction,

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

Signé

Muriel RUFFENACH

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250109-lmc1H12777H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2025
Date de Publication : 09/01/2025